



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	13 mai 2019	<b>Séance du : 29 mai 2019</b>
	<u>Votes : 34</u>	
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	L'An Deux Mille dix-neuf, le 29 mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

### Objet : Lecture publique – Rendez-vous en bibliothèques : accueil de classes – Demande de subvention

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil communautaire que le travail en direction des publics scolaires est un des axes de développement du projet du Réseau des bibliothèques du Clermontais.

Dans le cadre de « Rendez-vous en bibliothèques », un dispositif subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour des accueils de classes en bibliothèque, la venue d'un/une illustrateur/trice pour mener des ateliers est programmée, en direction des élèves des écoles élémentaires des communes d'Aspiran, Fontès, Ceyras et Nébian.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

Lieu	Budget TTC	Recettes
Fontès	1/2 journée d'intervention tarif Charte : 257€ brut	DRAC : 1 000 € (58 %)
Aspiran	1/2 journée d'intervention tarif Charte : 257€ brut	
Nébian	1/2 journée d'intervention tarif Charte : 257€ brut	
Ceyras	1/2 journée d'intervention tarif Charte : 257€ brut	Communauté de communes du Clermontais : 728 € (42 %)
Déplacements (estimation)	200€	
Hébergement, repas (estimation)	350€	
Matériel	150€	
<b>TOTAL</b>	<b>1 728 €</b>	

Afin de financer ce projet, Monsieur VALERO propose de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 1 000 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet décrit ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 1 000 €,

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX